

Charles Michel veut des mesures pour les aidants proches

FÉDÉRAL Une manière de sortir de la polémique Peeters par le haut

► Le Premier ministre a demandé à ses ministres de plancher sur des mesures concrètes.

► Objectif : soutenir travailleurs et chômeurs soignant un proche.

Obliger les chômeurs soignant un proche malade à se rendre disponibles pour le marché du travail ? Oui, pour des raisons budgétaires, assurait Kris Peeters fin de semaine dernière, avant d'annoncer vouloir faire marche arrière. Etonnement du VLD, moquerie de la N-VA et... silence du MR (lire ci-dessous). Fidèle à son habitude, le Premier ministre ne s'est pas mêlé de cette énième divergence de vue au sein de sa majorité. Jusqu'à ce lundi, où Charles Michel a décidé de tenter de sortir de la polémique par le haut. Selon nos informations, le Premier ministre a en effet appelé plusieurs membres de son gouvernement, ce lundi, pour leur demander de formuler des propositions concrètes, chacun dans leur domaine, en faveur des

aidants proches.

Pour rappel (lire ci-contre), les personnes apportant aide ou soutien à un(e) proche malade, handicapé ou vivant dans une situation de dépendance, peuvent désormais se voir reconnaître le statut d'aidant proche. Une première étape, s'était réjouie l'ASBL Aidants proches, « *mais cette reconnaissance n'accorde pas encore de droits sociaux spécifiques ou d'aides financières* ».

Plusieurs partis, notamment le MR, avaient pris en compte cette demande dans leur programme électoral. « *Il faut assurer à l'aidant proche la garantie de droits sociaux : protection pour les soins de santé, le chômage, les allocations familiales, la pension...* »

Dans l'accord de gouvernement, les crédit-temps non motivés (les fameux « *tours du monde aux frais de la collectivité* », comme le disent les partis de la suédoise) étaient supprimés. Mais, en revanche, les interruptions de carrières motivées (congé parental, d'assistance et palliatif) sont maintenues, voire renforcées dans certains cas. Ici, Charles Michel entend brasser

plus large : « *la philosophie est d'améliorer la situation de ceux qui prennent soin d'un proche* », insiste-t-on au Seize.

Des mesures transitoires devront donc être trouvées afin de permettre aux chômeurs soignant un enfant ou un parent malade d'être temporairement indisponibles pour le marché du travail. « *L'objectif de cette coalition est bel et bien de renforcer l'activation des chômeurs, c'est-à-dire de remettre un maximum de personnes au travail*, précise-t-on. *Mais il va de soi que si des mesures ont des conséquences négatives pour les chômeurs aidant leurs proches, il faut les corriger.* »

Mais le ministre de l'Emploi a aussi été invité par le Premier ministre à plancher sur une série de mesures permettant aux travailleurs confrontés à la détresse d'un proche, de se rendre disponible, sans perdre son emploi. A charge, pour Kris Peeters, de formuler des propositions concrètes permettant des aménagements de carrière. De son côté, Daniel Bacquelaine a été prié de réfléchir à la manière de préserver les droits à la retraite des tra-

vailleurs mettant leur travail temporairement entre parenthèses pour prendre soin d'un proche ; en clair, que les périodes d'interruption de carrière soient quand même prises en compte dans le calcul de la pension. Elke Sleurs, secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées, devrait également plancher sur le thème, et venir avec des pistes très concrètes, dans son domaine.

Une première réunion inter-cabinets a été convoquée cette semaine. Objectif : aboutir avec un ensemble de propositions concrètes dans les prochaines semaines. Au Seize, on rappelle que la volonté de soutenir les aidants proches était bel et bien

présente dans l'accord gouvernemental mais on ne nie pas que la querelle de ces derniers jours a donné un coup d'accélérateur. « *Comme ce fut le cas pour les mesures en matière de sécurité, après Paris et Verviers.* » Gageons que la récente polémique, qui a donné une image peu sociale, voire peu humaine du gouvernement, a décidé Charles Michel à agir. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

CONTEXTE

Un statut depuis quelques mois

C'était une demande insistante des associations de terrain : donner un statut aux aidants proches. Ce fut finalement chose faite in extremis, sous la précédente législature. Le 12 mai 2014, une loi a en effet été votée, relative à la reconnaissance de l'aidant proche aidant une personne en situation de grande dépendance.

Concrètement est reconnue aidant proche une personne « qui apporte une aide et un

soutien continu ou réguliers à la personne aidée ». Point besoin d'être un membre de la famille pour être reconnu : la loi prévoit qu'il faut « avoir développé une relation de confiance ou de proximité, affective ou géographique, avec la personne aidée ». Il s'agit en outre d'un soutien et d'une aide à des fins non professionnelles, de manière gratuite, avec le concours d'au moins un intervenant professionnel.

V.L.A.